

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 22 octobre 2007 – 10 h
« Actualisation des projections : premiers résultats »

Document N°6
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les projections actualisées de l'ARRCO
Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les projections actualisées de l'ARRCO

Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés

Scénario de base

L'accord paritaire AGIRC-ARRCO, conclu en novembre 2003, court jusqu'au 31 décembre 2008. Selon cet accord, le salaire de référence est indexé sur l'évolution du salaire moyen et la valeur du point sur l'évolution des prix. Le maintien de ces règles jusqu'en 2050 se traduirait à terme par une baisse du rendement des régimes complémentaires et du taux de remplacement assuré par ces régimes.

Pour le scénario de base, il a été supposé que les règles qui prévalaient avant l'accord de novembre 2003 s'appliquent au-delà de 2008, soit une stabilisation du rendement des régimes avec des indexations de la valeur du point et du salaire de référence sur l'évolution des prix. D'autres hypothèses, en particulier celles d'une poursuite des termes de l'accord de novembre 2003, ont été étudiées en variantes et seront présentées ultérieurement.

Dans les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, les pensions liquidées avant 65 ans ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général. Les allocations de droits directs servies sans abattement avant 65 ans au titre de la « retraite à 60 ans », sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF¹, qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement.

En ressources, aux cotisations de retraite ARRCO, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 60 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF entre l'AGIRC et l'ARRCO.

On notera que l'ARRCO dispose de réserves financières au passif du bilan pour un montant de 56 milliards d'euros en 2006, dont il n'est pas tenu compte en projection, comme dans l'exercice de 2005.

1 - Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations

Les effectifs de cotisants à l'ARRCO suivraient les inflexions des effectifs de cotisants de la CNAV : hausse rapide pendant la phase de retour au plein emploi (+0,9 % par an jusqu'en 2015) puis augmentation de 0,2 % par an de 2015 à 2020 puis de 0,1 % par an en moyenne jusqu'en 2050 (+0,3 % en moyenne annuelle sur toute la période de projection). Les effectifs de cotisants à l'ARRCO passeraient de 18,0 millions en 2006 à 19,5 millions en 2015 et 20,2 millions en 2050.

¹ L'AGFF, Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO, finance principalement une partie des allocations versées entre 60 et 65 ans et la totalité des allocations versées au titre des carrières longues. Les ressources AGFF proviennent de cotisations spécifiques : taux de cotisation de 2% sur la tranche A des salaires et de 2,2 % sur la tranche B. Le solde qui résulte de l'équilibre de l'AGFF est réparti entre l'AGIRC et l'ARRCO *au prorata* des charges AGFF de chacun des deux régimes, ce qui constitue le transfert AGFF. Quels que soient les résultats techniques des régimes, l'AGIRC et l'ARRCO reçoivent des transferts AGFF en fonction du solde de ce fonds.

L'évolution de la masse des cotisations est déterminée par celle des effectifs de cotisants et celle de l'assiette moyenne des cotisations, qui suit approximativement la progression du salaire moyen par tête. Les ressources de l'ARRCO (après redistribution des excédents AGFF) progresseraient rapidement entre 2006 et 2015 (+2,7% par an en moyenne) compte tenu de la forte croissance des effectifs de cotisants puis évolueraient au rythme relativement régulier d'environ 2% par an jusqu'en 2050. En 2050, elles représenteraient près de 100 milliards d'euros.

En 2050, par rapport à l'exercice de 2005, le nombre de cotisants serait plus élevé de 9,4 % et la masse des cotisations de 6 %. Toutefois, sur la première moitié de la période de projection, le nombre de cotisants et la masse des cotisations seraient révisés à la baisse. Ils avaient en effet été surestimés lors de l'exercice de 2005 (les écarts entre les données observées et projetées en 2005 sont pour l'année 2006 respectivement de -2,0% et -5,9%), l'évolution du nombre de cotisants et les gains de pouvoir d'achat des salaires constatés ayant été inférieurs aux hypothèses retenues par le COR pour l'exercice de 2005. A plus long terme, les nouvelles perspectives démographiques de l'INSEE entraîneraient un nombre de cotisants et une masse de cotisations plus importants que dans l'exercice de 2005.

2 - Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les effectifs de retraités de droit direct à l'ARRCO seraient multipliés par plus de 2 à l'horizon de 2050 et atteindraient à cette date 19,6 millions de personnes. L'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom se traduirait par une croissance rapide de ces effectifs jusque vers 2035 (environ +2,5% par an en moyenne) alors que la hausse en fin de période de projection entraînée notamment par la poursuite de l'allongement de l'espérance de vie aux âges élevés serait beaucoup plus faible, de +0,5% par an en moyenne entre 2040 et 2050.

En 2050, la masse des pensions servies par l'ARRCO s'élèverait à 92,1 milliards d'euros, soit une multiplication par 2,7 par rapport à 2006. Cette augmentation serait due, d'une part, à l'augmentation de l'effectif des pensionnés et, d'autre part, à la hausse de la pension moyenne de droit direct sous l'effet notamment du renouvellement de la population des retraités. Cette dernière accélérerait tout au long de la période de projection, passant de seulement +0,2% par an en moyenne entre 2006 et 2015 à +1,3% par an en moyenne entre 2040 et 2050.

Par rapport à l'exercice de 2005, les effectifs de retraités de droit direct à l'ARRCO progresseraient un peu plus vite en fin de projection ; cela serait la conséquence du plus grand dynamisme de l'effectif de cotisants dès 2015.

La pension moyenne de droit direct serait plus faible que celle qui avait été projetée en 2005 sur toute la période de projection (écart de de -2,4% chaque année) mais son évolution serait quasiment identique ; il s'agit d'un recalage sur les résultats constatés en 2006.

Au total, la masse des pensions serait révisée à la baisse par rapport à l'exercice de 2005, surtout en tout début de période de projection (-1,2% en 2006). Les écarts seraient plus faibles ensuite, au plus de 2,4% à partir de 2015, et la masse des pensions servies par l'ARRCO retrouverait en 2050 le niveau projeté en 2005, soit 92 milliards d'euros. Exprimée en pourcentage du PIB, la masse des pensions serait cependant plus faible de 0,2 points en 2050

(2,2% contre 2,4% dans l'exercice de 2005), car le PIB est révisé à la hausse entre les deux exercices en raison des nouvelles perspectives de population active.

3 - Le solde technique

Le solde technique de l'ARRCO, différence entre la masse des cotisations – y compris les excédents de l'AGFF pour la partie revenant au régime – et la masse des prestations, serait toujours positif entre 2006 et 2050. Il serait relativement stable autour de 5,5 milliards d'euros sur la première moitié de la période de projection et retrouverait ce niveau en 2050 après avoir sensiblement baissé. Comme le PIB progresse sur toute la période de projection, le solde technique de l'ARRCO exprimé en pourcentage du PIB diminuerait jusque vers 2040, passant de 0,30% à 0,07% du PIB entre 2006 et 2040 ; en 2050, il représenterait 0,13% du PIB.

Les excédents de l'ARRCO proviendraient notamment de l'intégration d'une partie des excédents de l'AGFF dans les comptes du régime, surtout en fin de période de projection. En effet, l'AGFF dégagerait des excédents sur toute la période de projection, qui sont répartis entre l'ARRCO et l'AGIRC.

En comparant ces résultats à ceux de l'exercice de 2005, il apparaît que l'excédent technique de l'ARRCO serait plus faible jusque vers 2025, du fait de la révision à la baisse de la masse des cotisations sur cette période (la masse des pensions est également revue à la baisse mais dans une moindre ampleur). Au-delà, l'excédent technique de l'ARRCO s'améliorerait nettement par rapport aux résultats de l'exercice de 2005 du fait des nouvelles projections démographiques de l'INSEE ; dans l'exercice de 2005, l'ARRCO affichait en fin de période de projection un léger déficit technique alors que le régime serait excédentaire de plus de 5 milliards d'euros en 2050 selon les projections actualisées.

ARRCO - Scénario de base

Résultats de l'exercice d'actualisation des projections (COR 2007)

Résultats de l'exercice COR 2007	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de cotisants	17 979 710	19 549 411	19 745 704	19 941 309	20 141 333	20 247 026
Total des cotisations avec AGFF (Meuros)	39 499	50 043	55 907	67 453	80 556	97 511
en % de PIB	2,20%	2,28%	2,33%	2,35%	2,34%	2,36%
Nombre de pensionnés de droit direct	9 174 882	11 846 336	13 429 294	16 642 882	18 716 809	19 625 343
Pension moyenne de droit direct (euros)	3 138	3 201	3 276	3 468	3 754	4 265
Total des pensions avec AGFF (Meuros)	34 112	44 151	50 508	64 671	77 997	92 170
en % de PIB	1,90%	2,01%	2,11%	2,26%	2,26%	2,23%
Solde technique après AGGF (Meuros)	5 387	5 892	5 399	2 781	2 560	5 341
en % de PIB	0,30%	0,27%	0,23%	0,10%	0,07%	0,13%
Rapport démographique*	1,96	1,65	1,47	1,20	1,08	1,03

Evolution en moyennes annuelles	2006-2015	2015-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2006-2050
Nombre de cotisants (%)	0,9%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%
Total des cotisations (%)	2,7%	2,2%	1,9%	1,8%	1,9%	2,1%
Nombre de pensionnés de droit direct (%)	2,9%	2,5%	2,2%	1,2%	0,5%	1,7%
Pension moyenne de droit direct (%)	0,2%	0,5%	0,6%	0,8%	1,3%	0,7%
Total des pensions (%)	2,9%	2,7%	2,5%	1,9%	1,7%	2,3%
Solde technique (Meuros)	56	-99	-262	-22	278	-1

Comparaison avec les projections de 2005 (COR 2005)

Résultats de l'exercice COR 2005	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de cotisants	18 134 136	19 806 979	19 772 823	19 398 794	19 014 213	18 506 341
Total des cotisations avec AGFF (Meuros)	40 878	52 314	57 828	67 721	78 584	92 022
Nombre de pensionnés de droit direct	9 159 407	11 751 442	13 373 354	16 558 396	18 429 883	19 067 533
Pension moyenne de droit direct (euros)	3 164	3 279	3 348	3 538	3 836	4 372
Total des pensions avec AGFF (Meuros)	34 528	44 960	51 516	65 821	78 738	92 073
Solde technique après AGGF (Meuros)	6 350	7 355	6 312	1 900	-154	-52
en % de PIB	0,36%	0,34%	0,27%	0,07%	0,00%	0,00%
Rapport démographique*	1,98	1,69	1,48	1,17	1,03	0,97

Ecart entre COR 2007 et COR 2005	2006	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de cotisants (%)	-0,9%	-1,3%	-0,1%	2,8%	5,9%	9,4%
Total des cotisations (%)	-3,4%	-4,3%	-3,3%	-0,4%	2,5%	6,0%
Pensionnés de droit direct (%)	0,2%	0,8%	0,4%	0,5%	1,6%	2,9%
Pension moyenne de droit direct (%)	-0,8%	-2,4%	-2,2%	-2,0%	-2,1%	-2,4%
Total des pensions (%)	-1,2%	-1,8%	-2,0%	-1,7%	-0,9%	0,1%
Solde technique (Meuros)	-963	-1462	-913	881	2714	5392

* Nombre de cotisants / pensionnés de droit direct